



## AVIS PUBLIC

(En vertu des articles 125 à 127 de la  
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 INTITULÉ

### « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 »

**AVIS** est, par les présentes, données par le soussigné ;

**QUE** la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation **le 25 août 2025 à compter de 18 h** au 5655, route 112, suite à l'adoption, par le conseil des résolutions numéro 2025-08-158 portant sur le premier projet de règlement numéro 721 visant à modifier le Règlement de zonage 642, ceci en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A— 19.1) ;

**QUE** ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** les objets de ce premier projet de règlement numéro 721 est de ;

- Modifier certaines dispositions du Règlement de zonage 642

**QUE** ce règlement contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à certaines zones du Règlement de zonage, des descriptions et des illustrations de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité ;

**QU'** une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

**DONNÉ** à Ascot Corner ce 15<sup>e</sup> jour d'août de l'an deux mille vingt-cinq.



greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 15<sup>e</sup> jour d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour d'août 2025.



greffier-trésorier